



Tulle, le 27 septembre 2017

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames les directrices et Messieurs les
directeurs des écoles publiques et privées
S/c de Mesdames les inspectrices et de Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale chargé(e)s
de circonscription

Dossier suivi par
Martine Froidefond
Infirmière conseillère technique
Téléphone
05 87 01 20 27
Fax
05 87 01 20 80
Mél
martine.froidefond@ac-limoges.fr
Site internet
<http://www.ac-limoges.fr/dsden19>

Cité administrative
Place Martial Brigouleix
19011 Tulle Cedex

Objet : Posture Vigipirate « rentrée 2017 »

P.J. : logo Vigipirate « sécurité renforcée-risque attentat ».

L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « sécurité renforcée-risque attentat ». A ce titre, je vous rappelle que le logo Vigipirate, ci-joint, doit être apposée à l'entrée des écoles.

Cette posture s'appliquant jusqu'au 1^{er} novembre 2017 (sauf évènement particulier), met l'accent sur la pérennisation des recommandations telles que :

- la sécurisation des espaces (périphérie, périmétrie,...), contrôle des flux ;
- l'organisation de manifestation (rassemblements) ;
- les voyages et les déplacements

Les voyages et les sorties scolaires, sont laissées à l'appréciation des autorités académiques ou des préfets compétents au regard des lieux de destination et des conditions de transport qui peuvent décider de l'annulation ou du report du déplacement.

Les déplacements et sorties scolaires restent soumis aux règles d'organisation fixées dans les circulaires DGESCO du 21 septembre 1999 pour le premier degré et du 3 août 2011 pour le second degré.

Avant et durant tout déplacement à l'étranger il est recommandé de :

- consulter la rubrique « conseils aux voyageurs » sur le site du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), pour prendre connaissance des consignes de sécurité spécifiques au pays concerné :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils_-aux-voyageurs.

- s'inscrire sur l'application « Ariane » quelle que soit la destination, y compris à l'intérieur de l'Union Européenne. Cette précaution permet à chacun d'être identifié comme présent dans une zone d'attentat avérée et de recevoir des informations pratiques émanant du centre de crise et de soutien (CDCS) du MEAE pour tous les séjours hors de France :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>



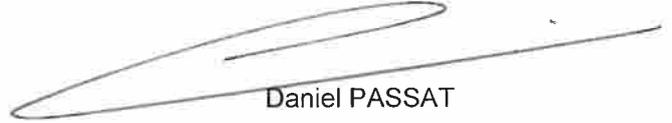
2/2

Ces mesures doivent systématiquement être appliquées lors de voyages et déplacements à l'étranger. La liste des participants, les coordonnées des points de contacts seront transmises aux autorités académiques.

Cette posture Vigipirate vise à consolider la culture de la sécurité au sein des écoles pour anticiper, réagir et ainsi faire face à la menace terroriste.

Dans ce cadre, une sensibilisation des personnels nouvellement nommés dans l'école me paraît nécessaire.

*merci pour votre vigilance et celle
de vos équipes -*



Daniel PASSAT



VIGIPIRATE

**SECURITE RENFORCEE
RISQUE ATTENTAT**

